

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01242

Numéro SIREN : 490 331 949

Nom ou dénomination : (Innovation - Technologie - Développement) INTECDEV, ITD

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2018 sous le numéro de dépôt 2991

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12		Exercice N-1 30/09/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	142 213		142 213	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total II	142 213		142 213	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	9 550		9 550
	Autres créances			
Capital souscrit - appelé, non versé			1 725	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 007		9 007	
Charges constatées d'avance (3)			38	
Total III	18 557		18 557	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	160 771		160 771	

*Ce bilan certifie conforme
le gérant*
[Signature]

Déposé au Greffe
le 14 FEV. 2018
sous le N° 2991
RCS N° 06 B 1242

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	Réserves		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	92 442	
	Report à nouveau		89 582
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 382	2 861
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	96 024	94 642
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	50 232	42 951
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		992
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 760	2 677	
Dettes fiscales et sociales	11 754	2 714	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	64 746	49 334
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	160 771	143 976

(1) Dont à moins d'un an

64 746

49 334

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	82 100		82 100	66 000		16 100	24.39
Chiffre d'affaires NET	82 100		82 100	66 000		16 100	24.39
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			300	90		210	233.34
Total des Produits d'exploitation (I)			82 400	66 090		16 310	24.68
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 453	2 426		27	1.10
Impôts, taxes et versements assimilés			686	720		34	4.72
Salaires et traitements			52 500	42 000		10 500	25.00
Charges sociales			25 135	17 578		7 557	42.99
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0		0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			80 774	62 724		18 050	28.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 626	3 366		1 740	51.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2017	12	30/09/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 626		3 366	1 740	51.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		244		505	261	51.68
Total des produits (I+III+V+VII)		82 400		66 090	16 310	24.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		81 018		63 229	17 789	28.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 382		2 861	1 479	51.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 160 770.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 82 100.00 Euros et dégagant un bénéfice de 1 381.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	142 213		
TOTAL	142 213		
TOTAL GENERAL	142 213		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			142 213	142 213
TOTAL			142 213	142 213
TOTAL GENERAL			142 213	142 213

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	900	900	
Taxe sur la valeur ajoutée	463	463	
Débiteurs divers	8 186	8 186	
TOTAL	9 550	9 550	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 760	2 760		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 903	7 903		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 405	3 405		
Autres impôts taxes et assimilés	446	446		
Groupe et associés	50 232	50 232		
TOTAL	64 746	64 746		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	20.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	8 349
Total	9 789

Charges et produits constatés d'avance

Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Non applicable

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Non applicable

Engagements reçus

Non applicable

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

SARL INTECDEV
au capital de 2 000 €

11 rue Gutenberg
44000 NANTES

R.C.S NANTES – 490 331 949

RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE

Sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Assemblée générale ordinaire annuelle du 23 Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, afin que conformément aux dispositions légales, réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été remis avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan et le compte de résultat,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation,
- l'annexe aux comptes annuels au 30 septembre 2017.

1. Situation de la société au cours de l'exercice

- a) Le chiffre d'affaires s'est élevé à 82 100,00 euros hors taxes.
- b) Le résultat d'exploitation est positif de 1 625.98 euros.
- c) Les charges ont augmenté de 28.78 % par rapport à N-1.
- d) Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 1 381.98 Euros, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

N

2. Evolution prévisionnelle et perspective d'avenir

L'activité de la Société demeure étroitement liée à celle de sa filiale, la société RUBAN BLEU qui concentre ses efforts sur ses perspectives de développement.

3. Eléments importants intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

Aucun fait marquant n'est à signaler depuis la date de clôture du dernier exercice intervenu le 30 septembre 2017 et la date de ce rapport.

4. Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolutions annexé.

5. Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

a) Résultat

- Bénéfice de l'exercice	1 381.98 euros

	1 381.98 euros

b) Affectation

- Autres réserves	1 381.98 euros

	1 381.98 euros

Suite à ces affectations, le solde du poste « autres réserves » sera créditeur de 93 824.16 Euros.

6. Détention du capital

Les associés qui possèdent plus de 10 % du capital social sont :

- Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS : 93 parts 93 %

7. Distribution de dividendes

L'article 243 bis du C.G.I. nous fait obligation de vous rappeler dans le présent rapport, qu'il n'y a pas eu de distributions de dividendes par la société à ses associés au cours des trois derniers exercices.

8. Prises de participation - filiales

Conformément aux dispositions des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de Commerce, nous n'avons à signaler aucune prise de participation de la société au cours de l'exercice écoulé.

La Société possède une filiale au sens de la Loi.

Société Anonyme Simplifiée : RUBAN BLEU
Pourcentage détenu en capital et en droit de vote : 66.67 %
Chiffres d'affaires 30/09/2017 : 1 014 504 €
Résultat : 4 266,54 €
Capital Social : 120 000 €
Réserves + Report à nouveau : - 38 166,20 €

Cette Société ne détient pas de participation dans la Société « INTECDEV ».

9. Dépenses et charges

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons qu'il n'y a pas de somme à signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, et toutes explications vous sont données dans l'annexe.

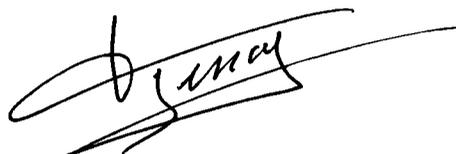
Il est rappelé que les documents ont été établis selon les principes de présentation des comptes annuels définis par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

Votre gérant vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose et à bien vouloir lui donner quitus pour l'accomplissement de son mandat pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Nantes,
le 1er février 2018

Thibault HEBRARD de VEYRINAS

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibault Hebrard de Veyrinas', written over a horizontal line.

SARL INTECDEV
au capital de 2 000 €

11 rue Gutenberg
44000 NANTES

R.C.S NANTES – 490 331 949

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 23 janvier, à dix-huit heures,
Au siège social,

Les associés de la Société INNOVATION – TECHNOLOGIE – DEVELOPPEMENT – INTECDEV ITD au capital de deux mille euros (2 000 €), divisé en cent (100) parts sociales de vingt euros (20 €) nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

Tous les associés sont présents, savoir :

- Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Cogérant, Propriétaire de	93 parts
- Madame Antoinette JOLLAN de CLERVILLE, Propriétaire de	7 parts
	—
Soit la totalité des parts composant le capital social	100 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, gérant.
Madame Antoinette JOLLAN de CLERVILLE est excusée.

Monsieur le Président déclare que les membres présents détiennent le Quorum et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,



- Rapport spécial par la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) arrêtés au 30 septembre 2017 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial établis par la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de Commerce et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial établis par la Gérance.

Enfin, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 381.98 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne à Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Gérant au cours de l'exercice 2016/2017, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la Gérance et conformément à la Loi et aux statuts de la Société, la Collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice.

a) Résultat

- Bénéfice de l'exercice	1 381.98 euros

	1 381.98 euros

b) Affectation

- Autres réserves	1 381.98 euros

	1 381.98 euros

Suite à ces affectations, le solde du poste « autres réserves » sera créditeur de 93 824.16 euros.

La Collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant la filiale RUBAN BLEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

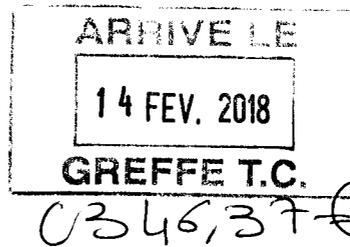
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les associés.

Thibault HEBRARD de VEYRINAS

Antoinette JOLLAN de CLERVILLE



S.A.R.L. INTECDEV
11 rue Gutenberg
44000 NANTES



Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce
2 Bis, Quai François Mitterrand
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

Nantes, le 1^{er} février 2018

Monsieur le Greffier,

En application de l'article 293 du décret sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous déposer, en simple exemplaire, pour être annexé à notre R.C.S. NANTES :

- . les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- . le rapport de gestion,
- . la proposition et la résolution d'affectation du résultat votée,
- . un chèque de 46,37 euros en règlement de cette formalité.

de l'exercice clos le 30 septembre 2017 par notre société, et qui ont été approuvés par l'associé unique en date du 29 décembre 2017.

Vous voudrez bien procéder à la publicité prévue à l'article 293-1 du décret susvisé.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser les certificats correspondants.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le gérant

